

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 16 décembre 2021**

# **RESSOURCES ET MOYENS ÉCONOMIE INTERCOMMUNALITÉ NOUVELLES TECHNOLOGIES**

# FINANCES

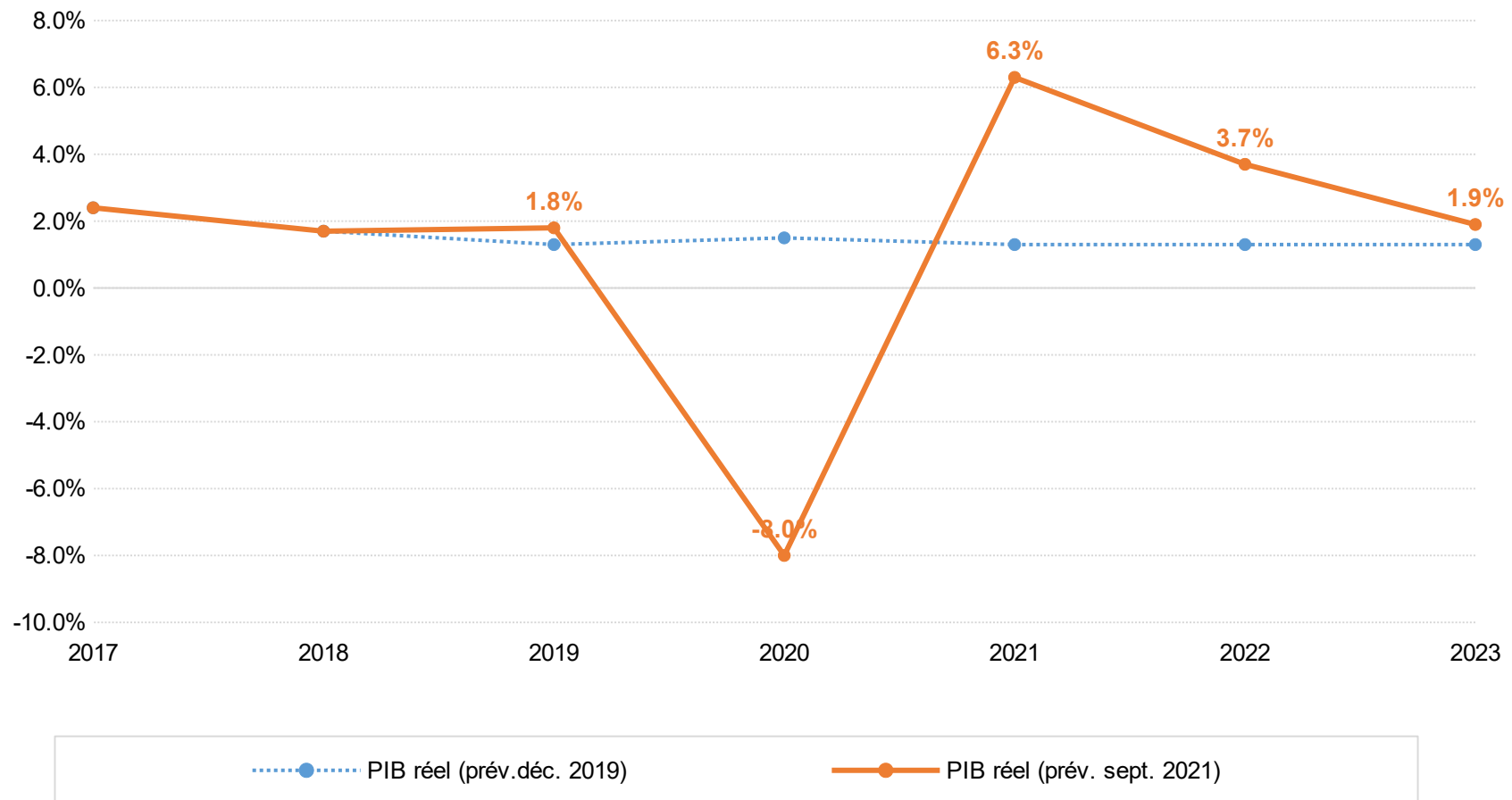
## ➤ **Contexte national**

- crise sanitaire => récession économique forte en 2020
- reprise en 2021 qui se poursuit en 2022

## ➤ Contexte national

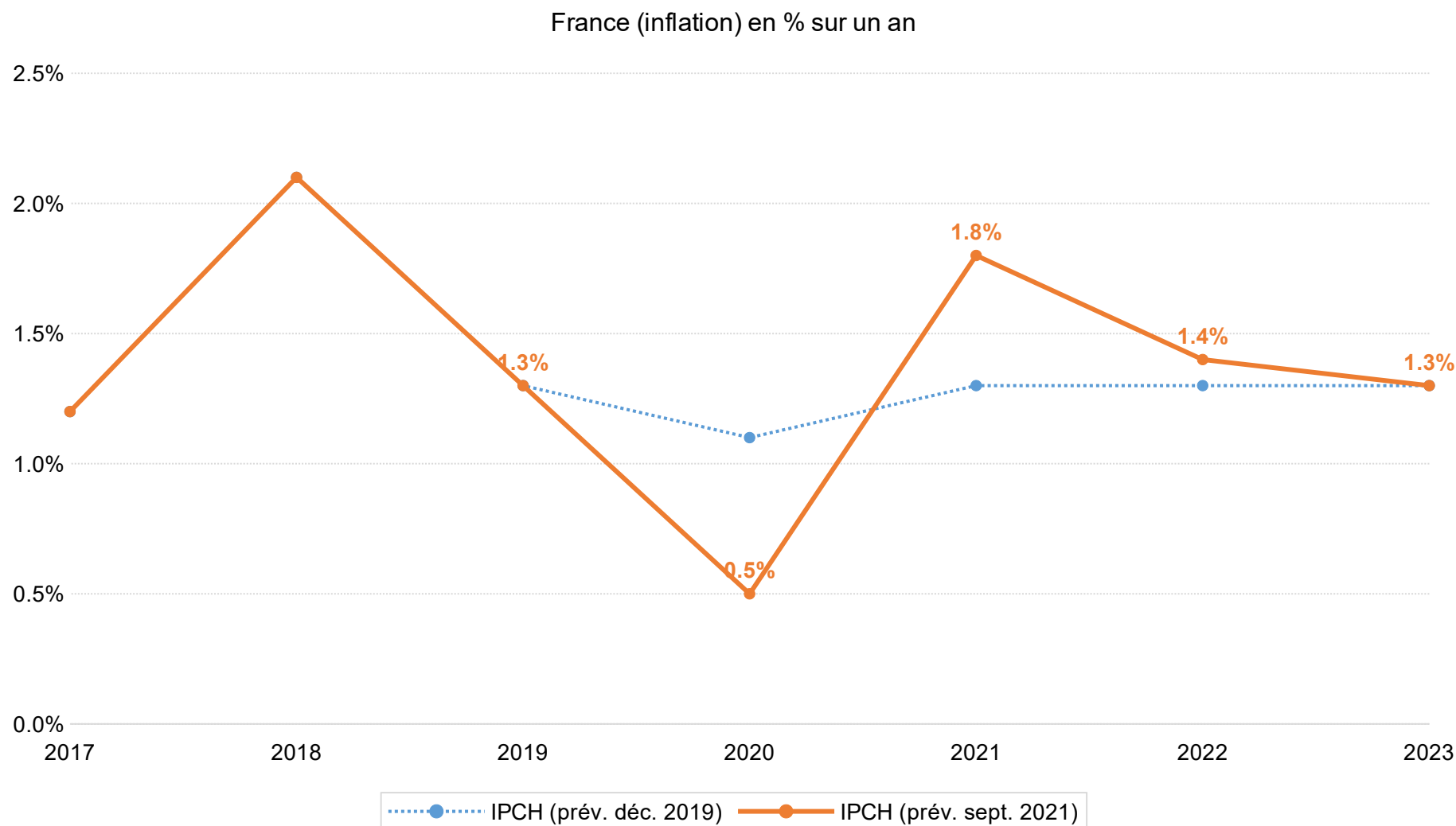
- crise sanitaire => récession économique forte en 2020
- reprise en 2021 qui se poursuit en 2022

France (PIB) en % sur un an



## ➤ Contexte national

- Inflation importante en 2021 notamment des coûts de l'énergie et des matériaux



## ➤ Contexte intercommunal

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)  
  
=> mise en place d'une taxe GEMAPI
- Nouvelle compétence obligatoire la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Financement sur l'Attribution de Compensation (AC) des communes (Voreppe - 208 073 €)
- Interrogations sur l'évolution de la compétence « Gens du voyage » aux aires sédentaires
- Interrogation sur le reversement des taxes du foncier bâti et taxes d'habitation des zones d'activités, de la ZAC de l'Hoirie et du Champ de la Cour

## ➤ Contexte Voreppin

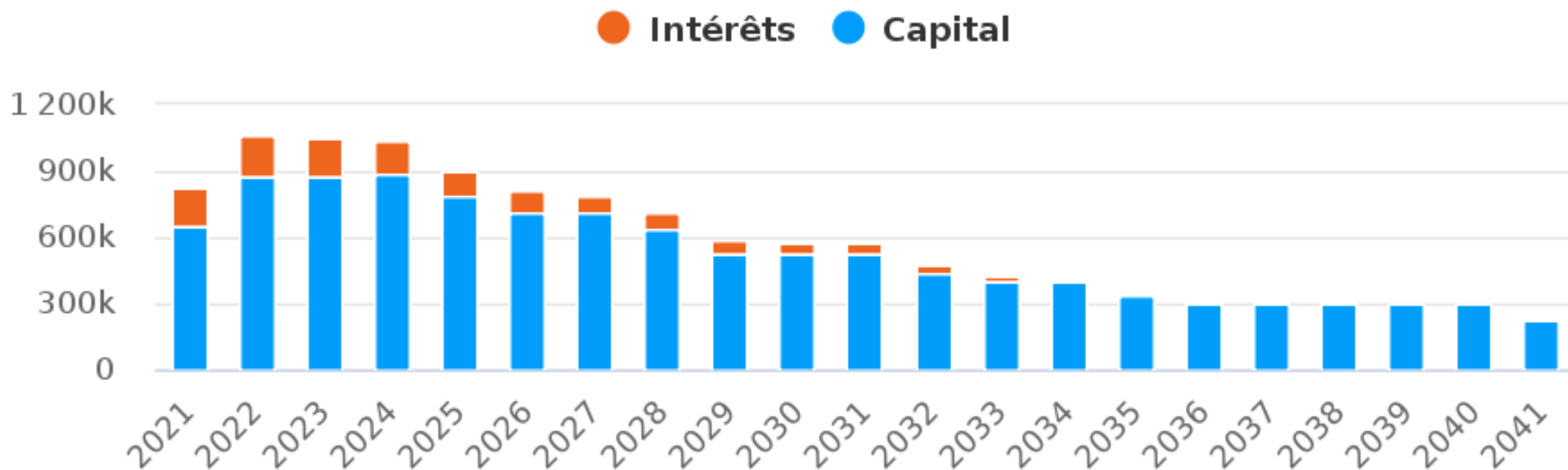
- Les hypothèses retenues pour la construction du budget principal 2022 :
- **Équilibre situé à 14,7 M€** (*du Budget 2021 au Budget 2022, les dépenses et recettes évoluent de 0,52 %*)
- Revalorisation des bases d’imposition : 1,1 %
- Evolution des charges à caractère général : 0 % hors fluides
- Evolution globale de la masse salariale directe et indirecte : 1,7 % (*169,8 ETP*)
- Charge de l’annuité : **1,07 M€**



## ➤ Opérations structurantes

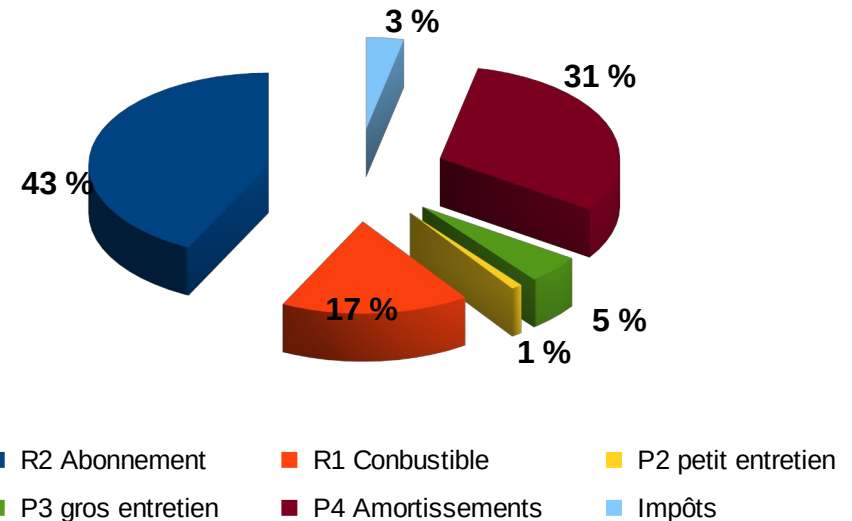
Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Aménagement du Centre Bourg	310 000 €	100 000 €	15 000 €	900 000 €	900 000 €			
Aménagement extérieur Bourg-Vieux	20 000 €	1 540 000 €						
Extension de la gendarmerie				600 000 €	900 000 €			
Plan Local de Déplacement et mise en Accessibilité des Voiries	300 000 €		520 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		
Grosses interventions voiries	560 000 €	85 000 €	265 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Grosses interventions bâtiments		95 000 €	50 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Accessibilité des bâtiments municipaux	40 000 €	150 000 €	65 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Pôle d'Échange Multimodal	250 000 €	250 000 €						
Ecole Debelle	1 000 000 €	1 500 000 €	2 500 000 €	1 100 000 €				
Rénovation des églises	93 000 €		370 000 €	530 000 €				
Centre de loisir			20 000 €	1 480 000 €	500 000 €			
Mise en place de la Vidéoprotection	300 000 €							
	<b>2 873 000 €</b>	<b>3 720 000 €</b>	<b>3 805 000 €</b>	<b>5 460 000 €</b>	<b>3 150 000 €</b>	<b>850 000 €</b>	<b>700 000 €</b>	<b>700 000 €</b>

- L'épargne brute reste stable encore en 2020 avec un **taux de 10 %** ainsi que notre capacité de désendettement qui est de **7,1 années**. Le capital restant dû est de 10,36 M€.

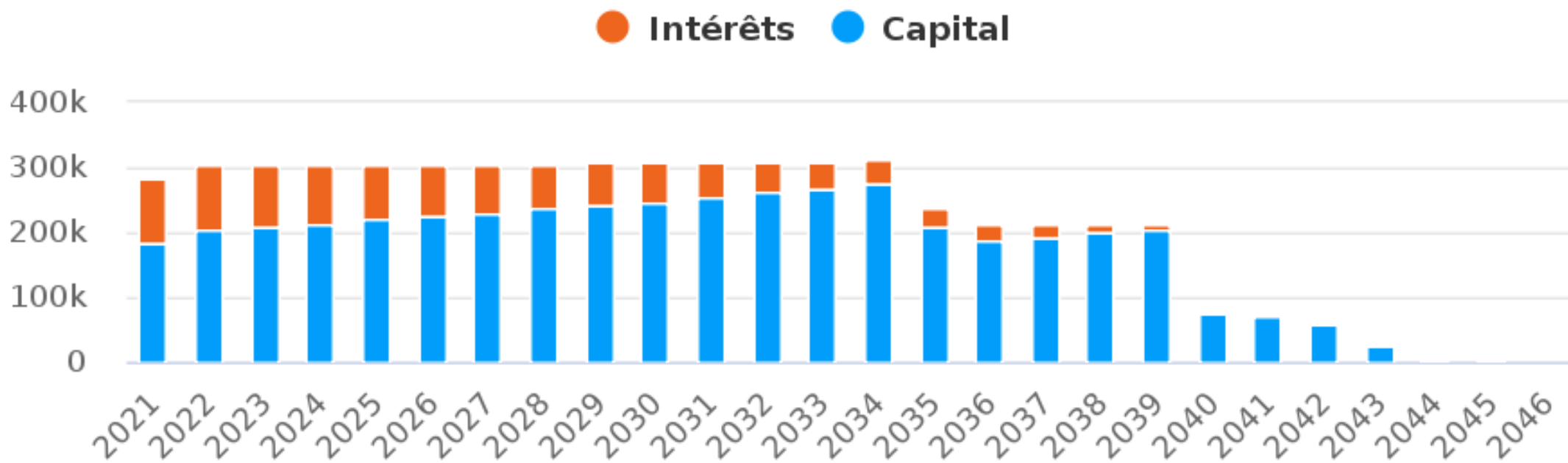


### Estimations 2022 :

- Abonnements pour une puissance souscrite de **9 000 kw** et une consommation (énergie vendue) pour **11 500 kw** soit une **recette de 1 100 k€**  
(abonnements : 510 k€ et consommation : 590 k€)
- Dépenses des réseaux :
  - 684 k€ pour l'achat d'énergie (bois, gaz) et les charges de personnel
  - 100 k€ pour le paiement des intérêts de la dette
  - 231 k€ pour le paiement des amortissements
  - 20 k€ pour le remboursement des frais de gestion à la commune
- Prix moyen de la chaleur : 95 € TTC Mwh

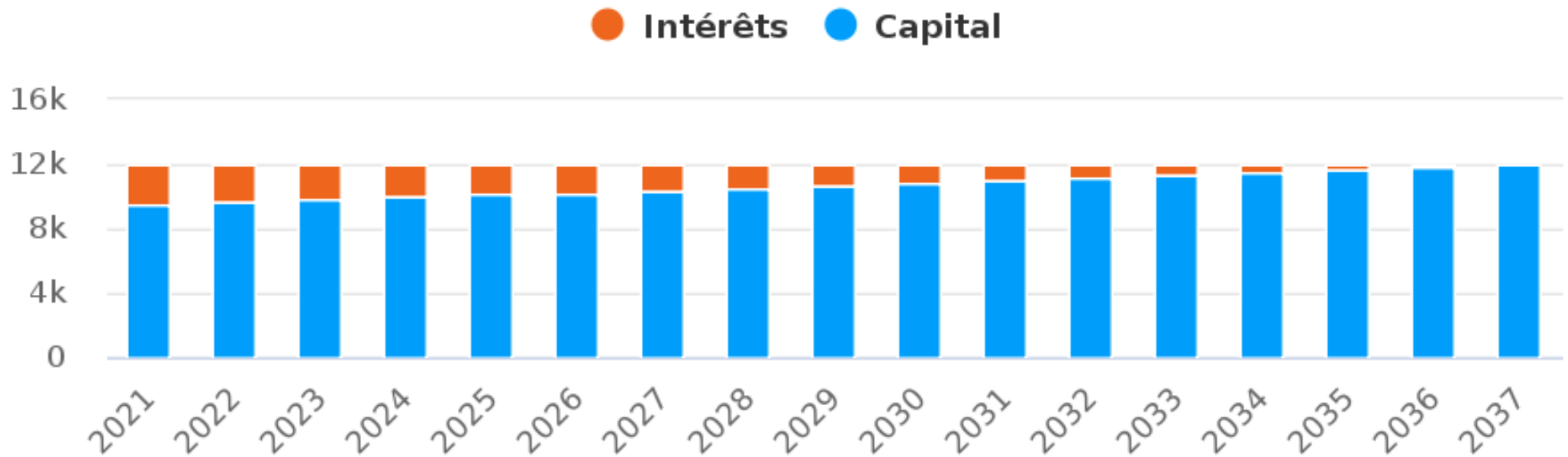


- Le capital restant dû est porté à 4,32 M€ avec une **annuité de la dette de 303 K€ en 2022.**



- 9 300 entrées de mai à novembre 2021
- Budget 2022 : prévision sur la capacité totale de 25 000 entrées
- Recettes attendues : 137 000 € avec une subvention d'équilibre d'environ 170 K€
- Dépenses : Ressources humaines : 141 k€ - Location de films : 56 k€ -  
Energie : 14 k€

- La dette : le capital restant dû est de 172 K€ avec une **annuité de la dette de 12 K€ en 2022.**



# Finances – Budget Principal – Autorisation d’ordonnancer les dépenses d’investissement 2022

- Autorisation d’engager, liquider, et mandater les dépenses d’investissement avant l’adoption du BP 2022
- Limite : 25 % des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent

BUDGET PRINCIPAL		
CHAPITRE	BP 2021	AUTORISATION ORDONNANCEMENT 25 %
10	317 775	79 444
16	1 198 300	299 575
20	126 659	31 665
204	129 335	32 334
21	1 079 075	269 769
23	11 123 890	2 780 973
<b>TOTAL</b>	<b>13 975 034</b>	<b>3 493 759</b>

# Finances – Budget Annexe Cinéma Le CAP

## Autorisation d'ordonnancer les dépenses d'investissement 2022

- Autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du BP 2022
- Limite : 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

BUDGET ANNEXE CINEMA LE CAP		
CHAPITRE	BP 2021	AUTORISATION ORDONNANCEMENT 25 %
16	9 560	2 390
21	37 594	9 399
<b>TOTAL</b>	<b>47 154</b>	<b>11 789</b>



# Finances – Budget Annexe Voreppe Energies Renouvelables – Autorisation d’ordonnancer les dépenses d’investissement 2022

- Autorisation d’engager, liquider, et mandater les dépenses d’investissement avant l’adoption du BP 2022
- Limite : 25 % des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent

<b>BUDGET ANNEXE VOREPPE ENERGIES RENOUVELABLES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2021</b>	<b>AUTORISATION ORDONNANCEMENT 25 %</b>
16	180 000	45 000
21	90 000	22 500
23	509 580	127 395
<b>TOTAL</b>	<b>779 580</b>	<b>194 895</b>

- Délibération 17/03/1997 : 5 % des dépenses de fonctionnement ouvertes au Budget Primitif
  - Ajustement aux dépenses effectivement réalisées => proposition base du CA N-1
  - **Modalités de calcul :**
    - Dépenses réelles de fonctionnement
      - Remboursement des frais de gestion
      - Intérêts de la dette et ICNE (Intérêts Courus Non Echus)
    - +
    - Dépenses réelles d'investissement
      - remboursement annuité de la dette
- => Remboursement des frais de gestion = 5 % du montant total obtenu**

- Adhésion « PayFIP » pour les services de la commune hors régies
- Usagers : paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet
- Ecole de musique : logiciel de gestion avec un module de paiement en ligne pour les usagers
- Adhésion à l’offre PayFIP Régies => délibération pour signature d’une convention

- A la demande de la Trésorerie Municipale Moirans – Voreppe

<b>ADMISSIONS EN NON VALEUR</b>		
	<b>ANNEE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>ARTICLE 6541</b>	2012	189,36 €
	2013	45,66 €
	2014	93,08 €
	2015	622,36 €
	2016	397,74 €
	2017	1 974,71 €
	2018	1 438,61 €
	2019	299,96 €
	2020	830,51 €
	2021	160,00 €
	<b>TOTAL 6541</b>	

# RESSOURCES HUMAINES

## ➤ Pôle Ressources et moyens – Service Finances

Dans le cadre d'un départ pour détachement d'un agent au 17 janvier 2022 :

- création d'un poste titulaire du cadre d'emploi des Attachés à temps complet ou à défaut 1 poste du cadre d'emploi des Rédacteurs (Responsable de service)

Suppression du poste actuel ultérieur après avis du Comité technique

## ➤ Pôle Social Solidarités et Petite enfance - Crèche

Suite au décès d'un agent :

- création d'un poste titulaire du cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture à temps complet

Suppression du poste actuel ultérieur après avis du Comité technique

- Accident du travail d'un agent avec arrêt et soins médicaux
- Certains soins médicaux spécifiques expérimentaux non pris en charge par l'assureur
- Commission de réforme => validation de la prise en charge de ces soins par l'employeur
- Remboursement par la collectivité sur présentation des pièces justificatives
- Montant total : **3 600 €**

**TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DE  
L'ESPACE PUBLIC  
URBANISME  
CADRE DE VIE  
MOBILITÉ**



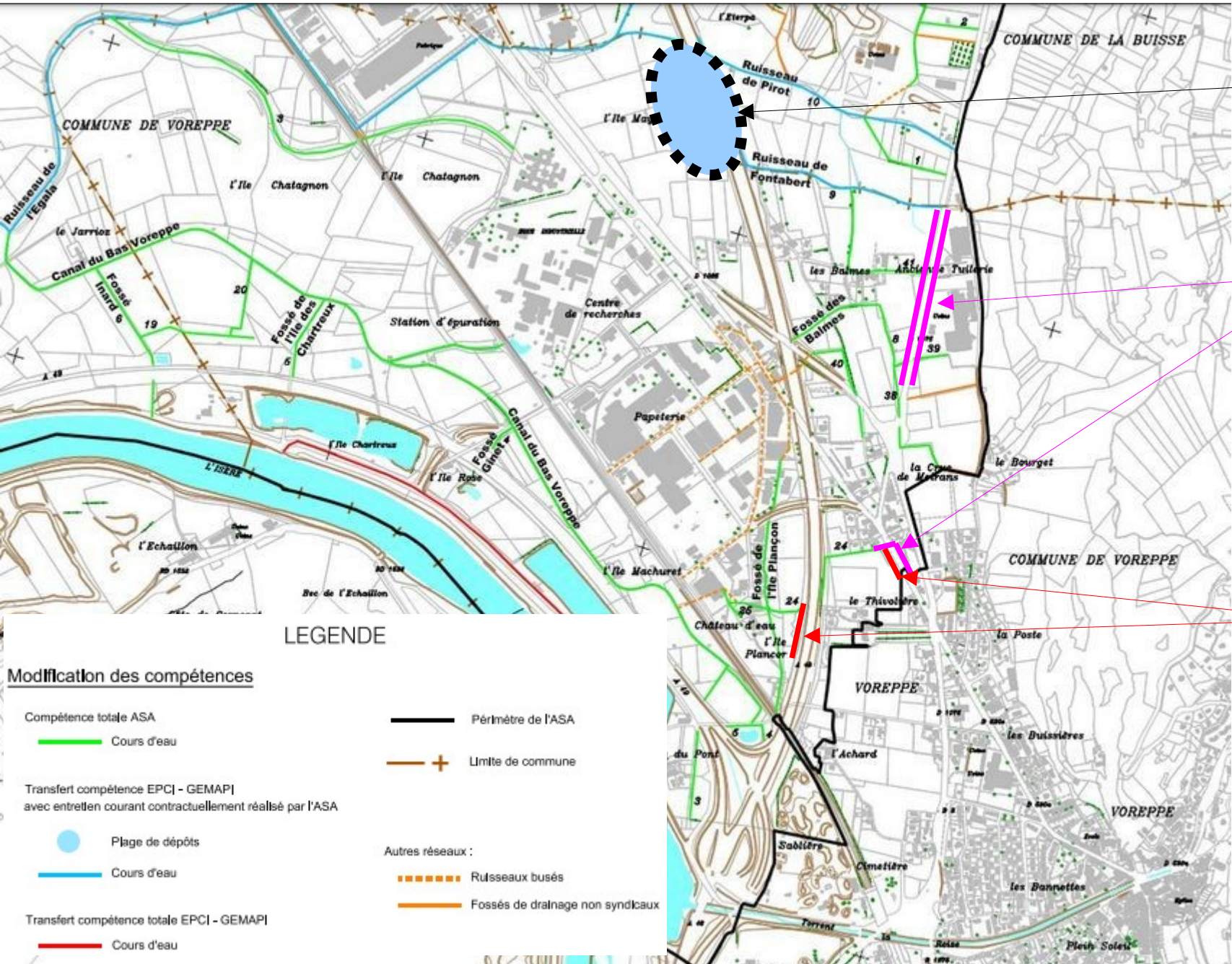
## **Gestion des eaux – Avis de la Commune de Voreppe sur le projet de modification statutaire de l'association syndicale de Voreppe à Moirans**

- Enquête publique du 22 novembre au 22 décembre 2021 inclus en mairie
  - Projet de modification statutaire et de réduction de périmètre de l'association syndicale de Voreppe à Moirans
  - L'AS est chargée de l'entretien des cours d'eau sur les communes de Voreppe, Moirans, La Buisse et St Jean de Moirans. En vue de la prise de la compétence GEMAPI par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, l'enquête porte sur la modification de l'objet statutaire de l'association syndicale.
  
- La modification des statuts fera l'objet d'une décision du Préfet de l'Isère au terme de l'enquête publique

# Gestion des eaux – Avis de la Commune de Voreppe sur le projet de modification statutaire de l'association syndicale de Voreppe à Moirans

- Modification des statuts de l'AS :
  - Champ de compétence :
    - Plus d'intervention sur les systèmes d'endiguement (GEMAPI)
    - Interventions en complémentarité de l'autorité Gémapienne (Morge)
  - Précision sur le Quorum (si la convocation initiale le précise)
  - Modalités de financement id (redevance des propriétaires) mais possibilité de réaliser des prestations de service rattachées à l'objet de l'ASA pour les compte des collectivités territoriales → évolution de la redevance (à l'étude)
    - Les redevances de l'AS et la taxe GEMAPI ne se superposent pas
      - Objectifs différents : AS intérêt particulier des riverains  
GEMAPI intérêt général

# Gestion des eaux – Avis de la Commune de Voreppe sur le projet de modification statutaire de l'association syndicale de Voreppe à Moirans



Il n'y a plus de fossé mais une zone humide type étang

Fossés secondaires manquants

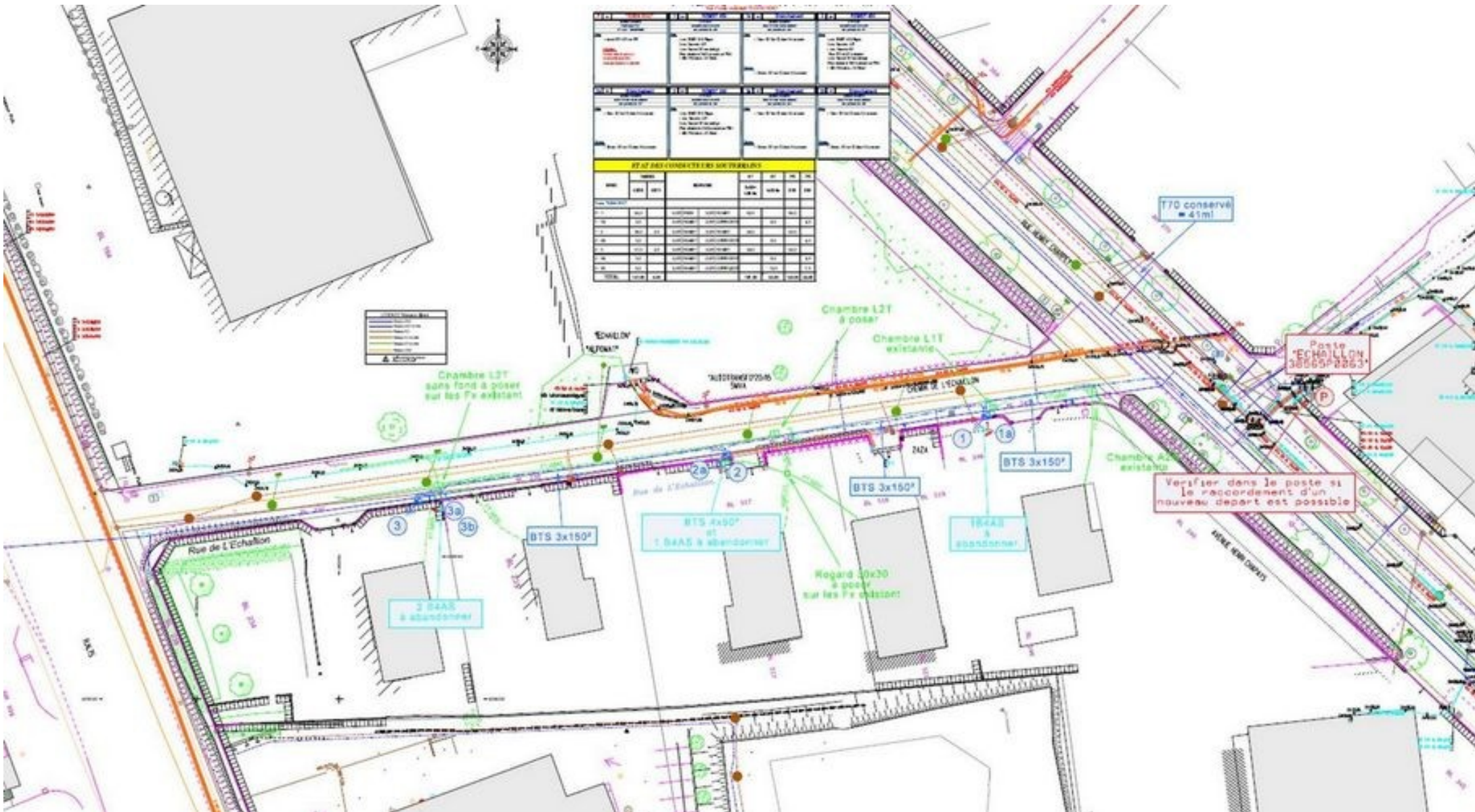
Fossés ASA manquants

# Espace public – Aménagement - Enfouissement des réseaux secs – Opération « Chapays - Champ de la Cour » – Projet de travaux et plan de financement

## ➤ **Enfouissement réseaux secs :**

- Délibération du 29 octobre 2020
- Engagement de l'opération d'enfouissement des réseaux sur le secteur Chapays Champs de la Cour - maîtrise d'ouvrage TE 38.
- Actualisation du plan de financement pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux réalisée en 2022.
- Participation de la Commune : **43 781 € TTC**

# Espace public – Aménagement - Enfouissement des réseaux secs – Opération « Chapays - Champ de la Cour » – Projet de travaux et plan de financement



**CULTURE  
ANIMATION  
SPORT  
ASSOCIATIONS  
RELATIONS  
INTERNATIONALES**

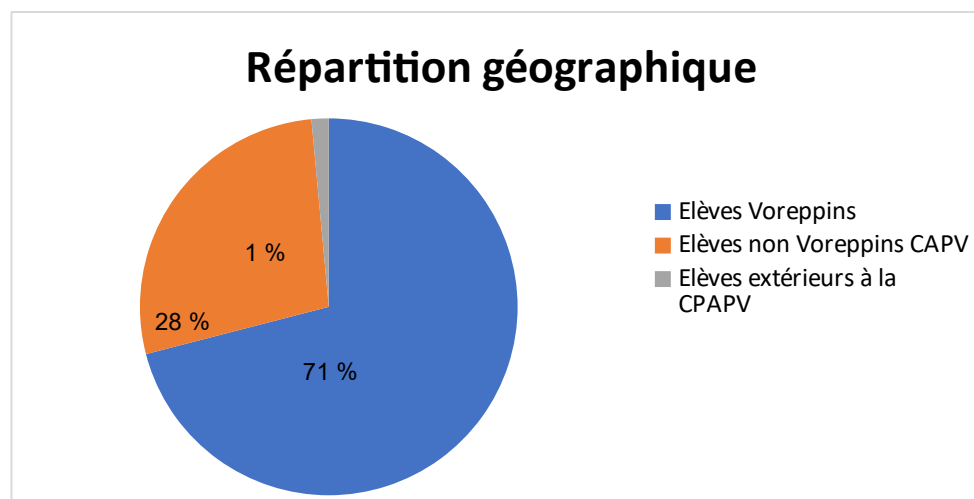
# CULTURE

- S'il incombe au directeur d'établissement de rédiger le PEDT, il est le fruit d'une réflexion collective.
- Directrice de l'établissement : titulaire à temps plein avec un statut de Professeur d'Enseignement Artistique chargée de Direction.
- L'école de musique dispose également d'un poste de secrétariat à mi-temps.
- 21 Enseignants formant à la pratique d'instruments et au chant.
- 14 enseignants sont titulaires de la fonction publique territoriale, dont 5 à temps complet.
- 12 sont Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique, deux sont Professeurs d'Enseignement Artistique.
- 1 enseignante est en contrat à durée indéterminée : 18 h hebdomadaires.
- 7 enseignants sont contractuels à temps partiels.
- La volumétrie horaire hebdomadaire s'élève à 210 h dont 29 h de FM, 161 h d'instruments.

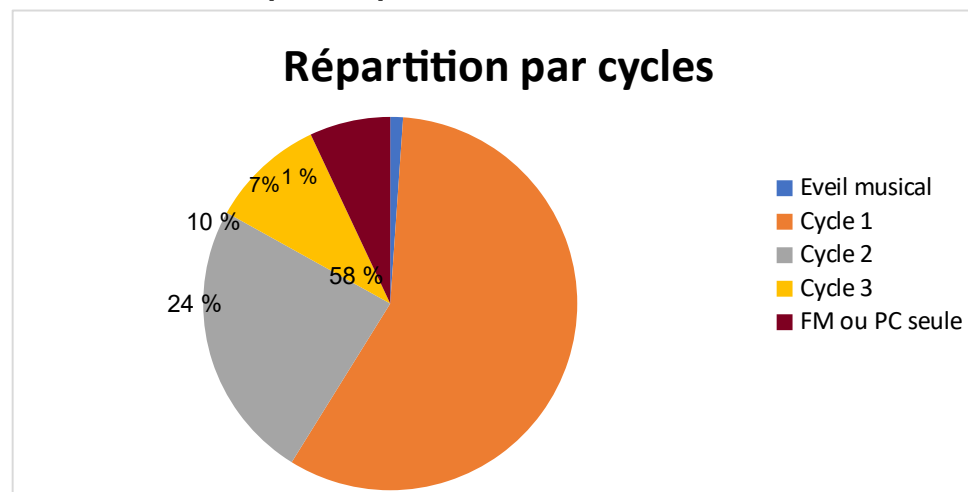


### ➤ Publics

- Élèves de l'établissement : **272 élèves** (année scolaire 2021-2022).
- Répartition géographique : extérieurs à la commune, dont la grande majorité habite le Pays Voironnais.



- Répartition par cycle : 250 élèves pratiquent 1 instrument et 8 élèves pratiquent 2 instruments



### ➤ Grandes orientations :

- Former les élèves à divers styles musicaux en enrichissant ses propositions de pratiques collectives (Jazz, musiques actuelles),
- Découvrir la musique par l'éveil musical et l'initiation instrumentale,
- Découverte des différentes esthétiques des musiques actuelles par la création d'un atelier de musiques actuelles : groupes à l'année qui auront pour but de jouer régulièrement lors de concerts et de participer aux dispositifs «on monte le son/trema tremix»,
- Renforcement du lien avec les scolaires par le biais du projet « d'orchestre à l'école » et la mise en place d'un cahier ressources,
- Créer un lien avec les collégiens et les publics à besoins particuliers,
- Continuer et renforcer la production et la diffusion de la pratique instrumentale à travers la participation à différentes manifestations, l'accueil des amateurs au sein des pratiques collectives, le partenariat avec le Pays Voironnais et l'association Tous'Azinotes.

- Le Pass culture : application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300 € pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et offres numériques.  
→ ouvert aux jeunes à partir de 15 ans dès janvier 2022.
- Encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, pas de livraison de biens matériels.
- Création d'un tarif spécifique de **5,50 €** (équivalent au tarif réduit).

- **Nouveau dispositif** : subvention à tous les cinémas s'engageant dans un programme d'actions hors temps scolaire d'animation, de communication, d'éducation et de programmation, destinées au public âgé de 15 à 25 ans, et s'appuyant sur une programmation de films principalement, mais non exclusivement, recommandés art et essai.
- Mis en place été 2022, avec la possibilité d'entrer dans le programme jusqu'à fin octobre.
- Conditions d'éligibilité :
  - adhérer au Pass culture et référencer les actions menées à destination des 15-25 ans sur le Pass culture,
  - organiser au moins trois actions ou activités par mois à destination du public jeune,
  - démarche d'aller en direction des jeunes par le biais des réseaux sociaux : création d'un compte Instagram nommé le.cap.voreppe à compter du 3 décembre 2021.
- Niveau de subvention plancher : **8 000 €** par cinéma.

- Le Ticket Cinéma Indépendant est remplacé par le Ticket Action Cinéma.
- Il s'agit d'un ticket à prix réduit valable tous les jours dans près de 50 cinémas indépendants partenaires.
- Uniformiser les tarifs du cinéma : mise en place d'un tarif à **5,50 €** pour le Ticket Action Cinéma (ancien tarif : 5 €).

# ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE ET JEUNESSE

- Centre de Loisirs - lieu dit « La Rigonnière » : bâtiments dangereux (problèmes structurels et amiante).
- Constitution d'un groupe de pilotage pour réfléchir au nouveau projet de « Lieu d'Accueil à Vocation d'Activités de Loisirs » :

Sandrine GERIN, Anne GÉRIN, Monique DEVEAUX, Anne PLATEL,  
Nadine BENVENUTO, Pascal JAUBERT, Jérôme GUSSY, Lucas LACOSTE, Jean-  
Louis SOUBEYROUX, Marc DESCOURS , Olivier ALTHUSER, Cécile FROLET,  
Damien PUYGRENIER

- Centre de Loisirs - lieu dit « La Rigonnière » : bâtiments dangereux (problèmes structurels et amiante).
- Constitution d'un groupe de pilotage pour réfléchir au nouveau projet de « Lieu d'Accueil à Vocation d'Activités de Loisirs » :

Sandrine GERIN, Anne GERIN, Monique DEVEAUX, Anne PLATEL,  
Nadine BENVENUTTO, Pascal JAUBERT, Jérôme GUSSY, Lucas LACOSTE, Jean-Louis SOUBEYROUX, Marc DESCOURS , Olivier ALTHUZER, Cécile FROLET,  
Damien PUYGRENIER



➤ Sous des écoles :GÉRIN

Bilan : tous les projets n'ont pas pu être menés à terme notamment en raison du contexte sanitaire.

Le solde des subventions seront versées à chaque école.

- **Debelle : 1 276 €**
- **Achard : 832 €**
- **Stendhal : 896 €**
- **Stravinski : 715 €**

➤ Collège Malraux :

Bilan très partiel : aucune animation menée à terme

**Le solde de 500 € ne sera pas versé.**

## Jeunesse - Convention d'Objectifs et de Moyens de la MJC - Maison Pour Tous Versement Solde de la subvention 2021

- Participations financières au fonctionnement de la MJC : versement d'une subvention annuelle de **160 000 €** pour la vie associative, l'action enfance-jeunesse et de **5 000 €** pour les camps d'été versées en deux fois :
  - 80% sur la base de la subvention avec une demande écrite par la MJC.
  - 20% à réception des bilans qualitatifs et quantitatifs (remis avant le 15 octobre) en fonction des actions et projets menés à termes pendant l'année civile en cours.
  
- Au vu du bilan :
  - versement de **26 000 €** sur 32 000 € du solde dû pour la convention d'objectifs et de moyens et de verser l'intégralité du solde dû, soit **1 000 €** (sur les 5 000 €) pour les camps d'été qui eux, ont été menés à bien dans leur intégralité, en attendant la présentation d'un bilan financier 2021 certifié (rapport du Commissaire aux Comptes) pour le 1er trimestre 2022.

## Jeunesse - Renouvellement Convention d'Objectifs et de Moyens de la MJC Maison Pour Tous

- Convention d'objectifs et de moyens avec la MJC signée le 21 décembre 2017
- Durée 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021
- Cohérence d'action éducative dans le respect de l'indépendance associative.
- Renouvellement de la convention pour deux ans inscrite au Projet Éducatif de Territoire qui a fait l'objet d'un travail de réflexion commune avec les différents partenaires.
- Participation au versement de subventions annuelles de **160 000 €** pour développer des activités régulières et occasionnelles prioritairement en direction du secteur jeunesse pour les 11 à 17 ans et de **5 000 €** pour l'action spécifique des camps d'été versées en 2 fois (80 % - 20%).

**Merci de votre attention**